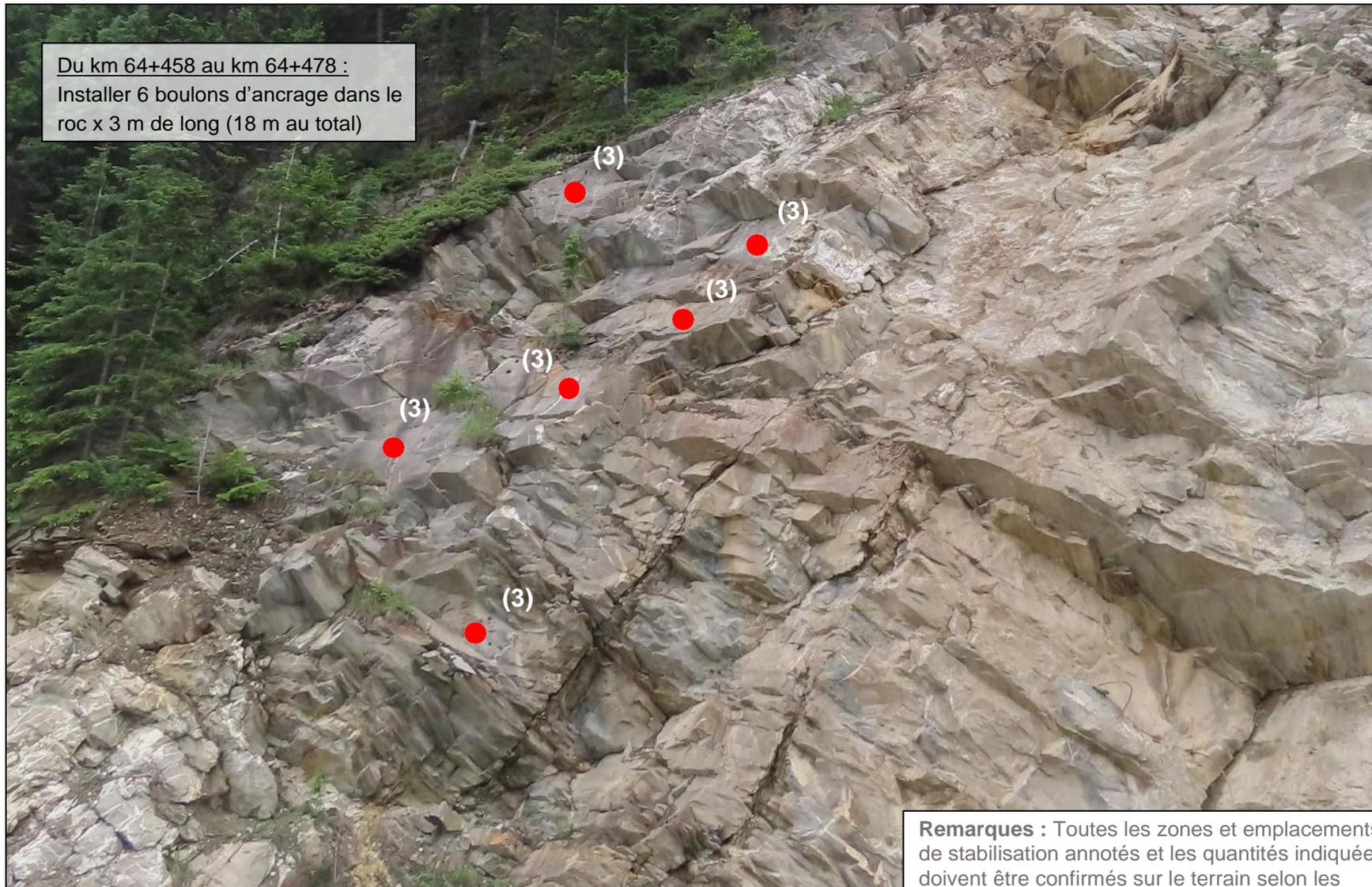


Nonobstant toute version traduite du présent document ou d'un extrait de celui-ci qui pourrait être fournie conformément aux exigences des marchés publics fédéraux, la version anglaise du présent document est la version originale. En cas de conflit ou de divergence entre toute version traduite du présent document et la version anglaise, cette dernière prévaut.

Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.

Du km 64+458 au km 64+478 :
Installer 6 boulons d'ancrage dans le
roc x 3 m de long (18 m au total)

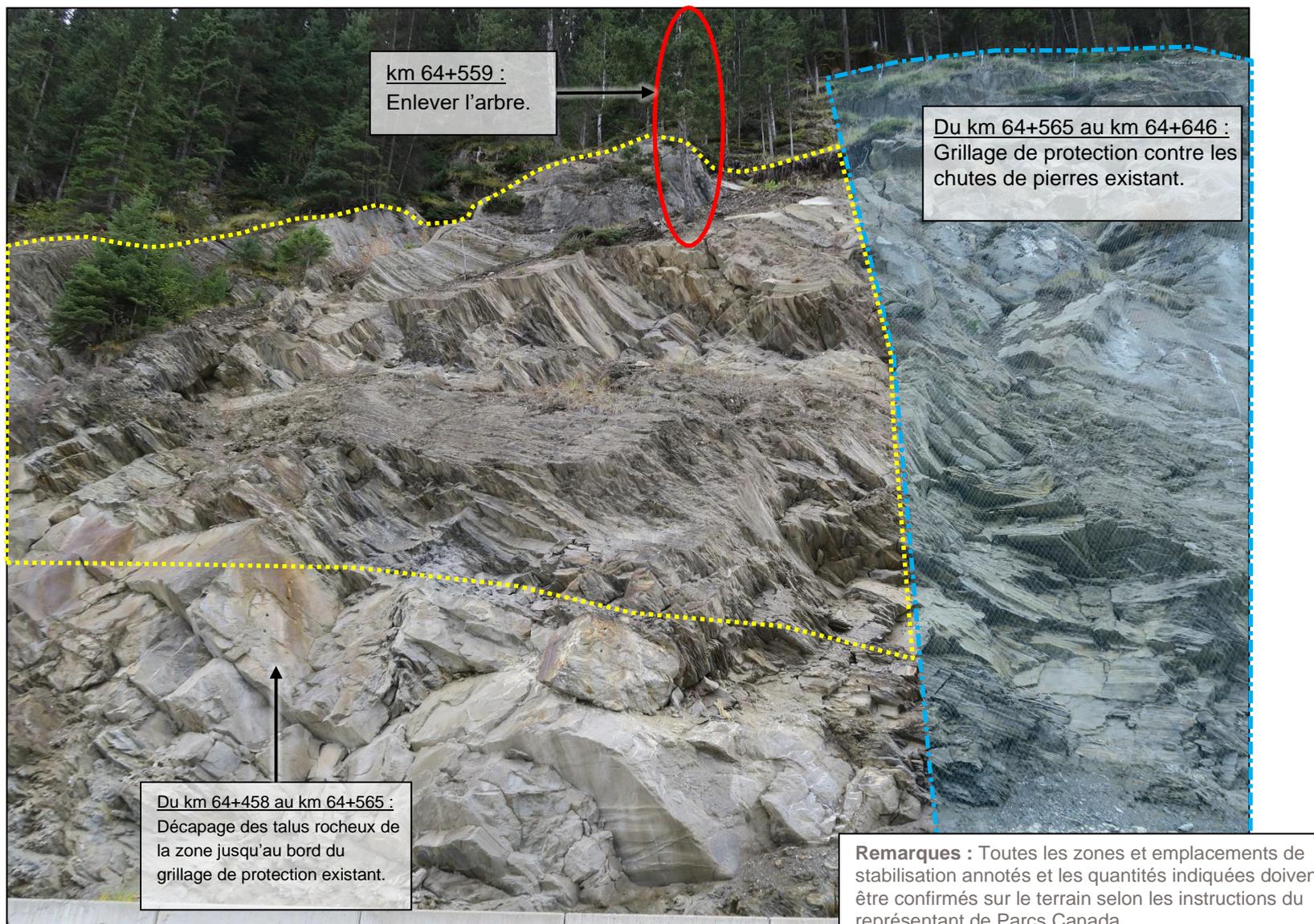


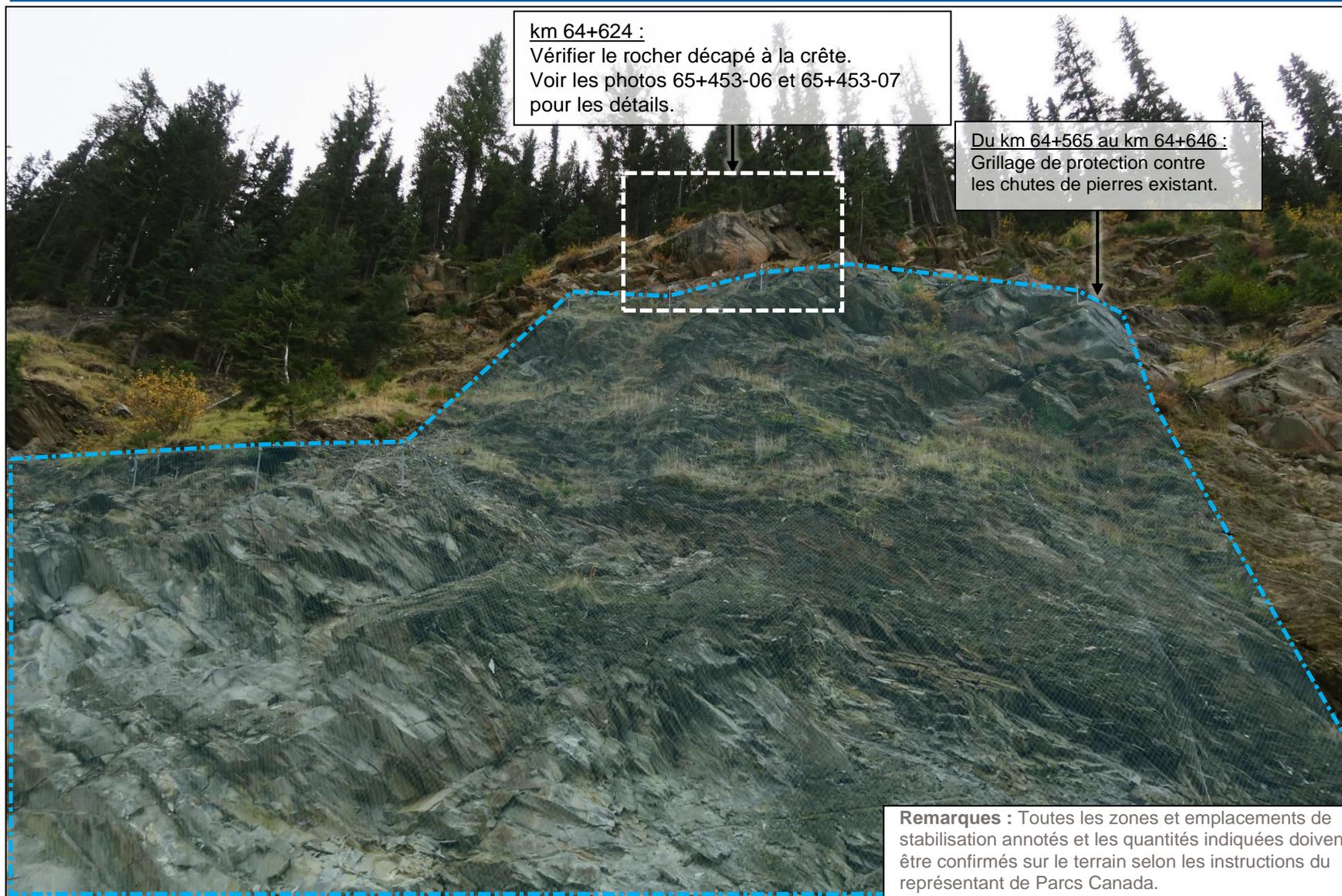
Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.

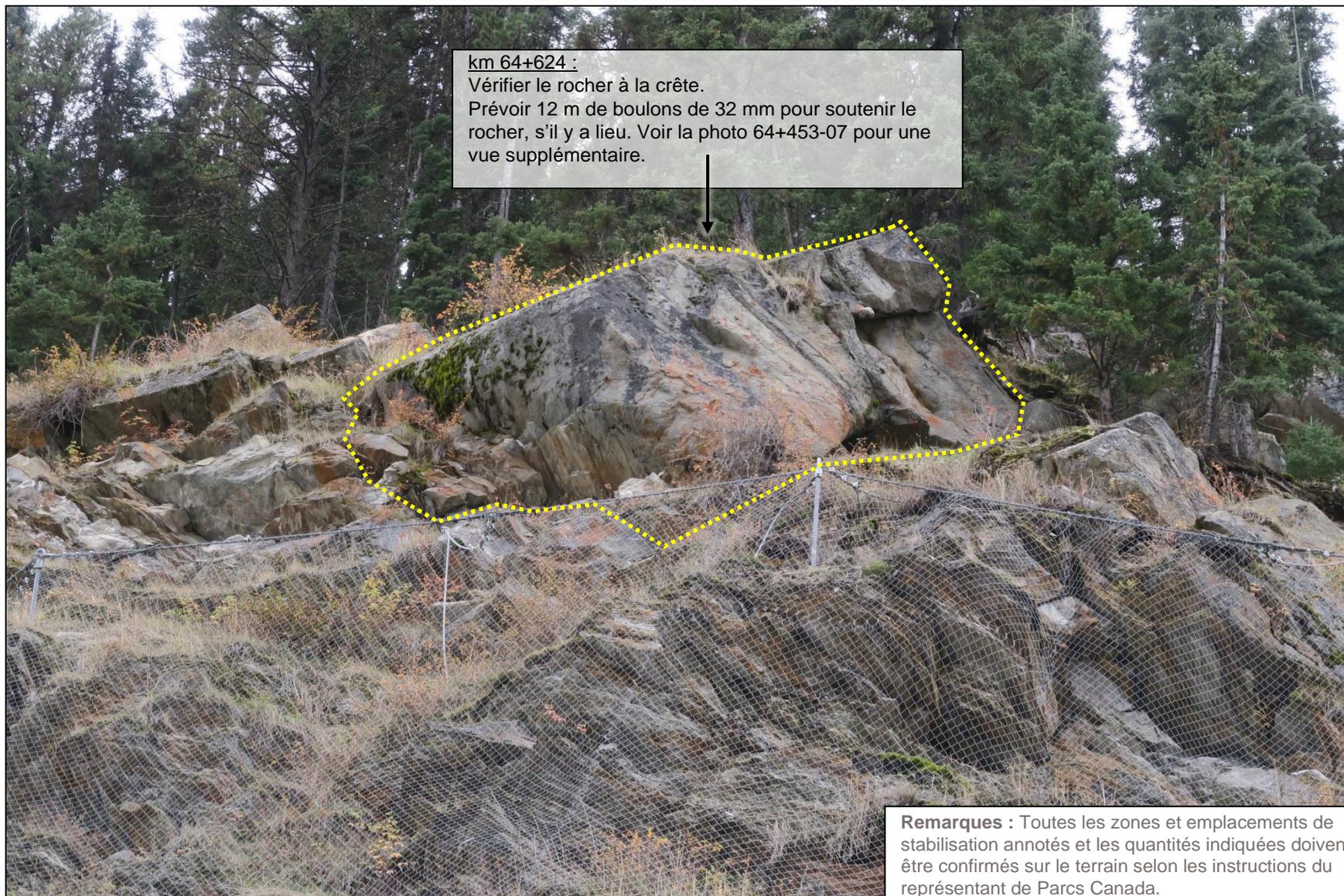


Du km 64+458 au km 64+565 :
Zone de décapage des talus
rocheux.
Suite sur la photo 64+453-04

Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.

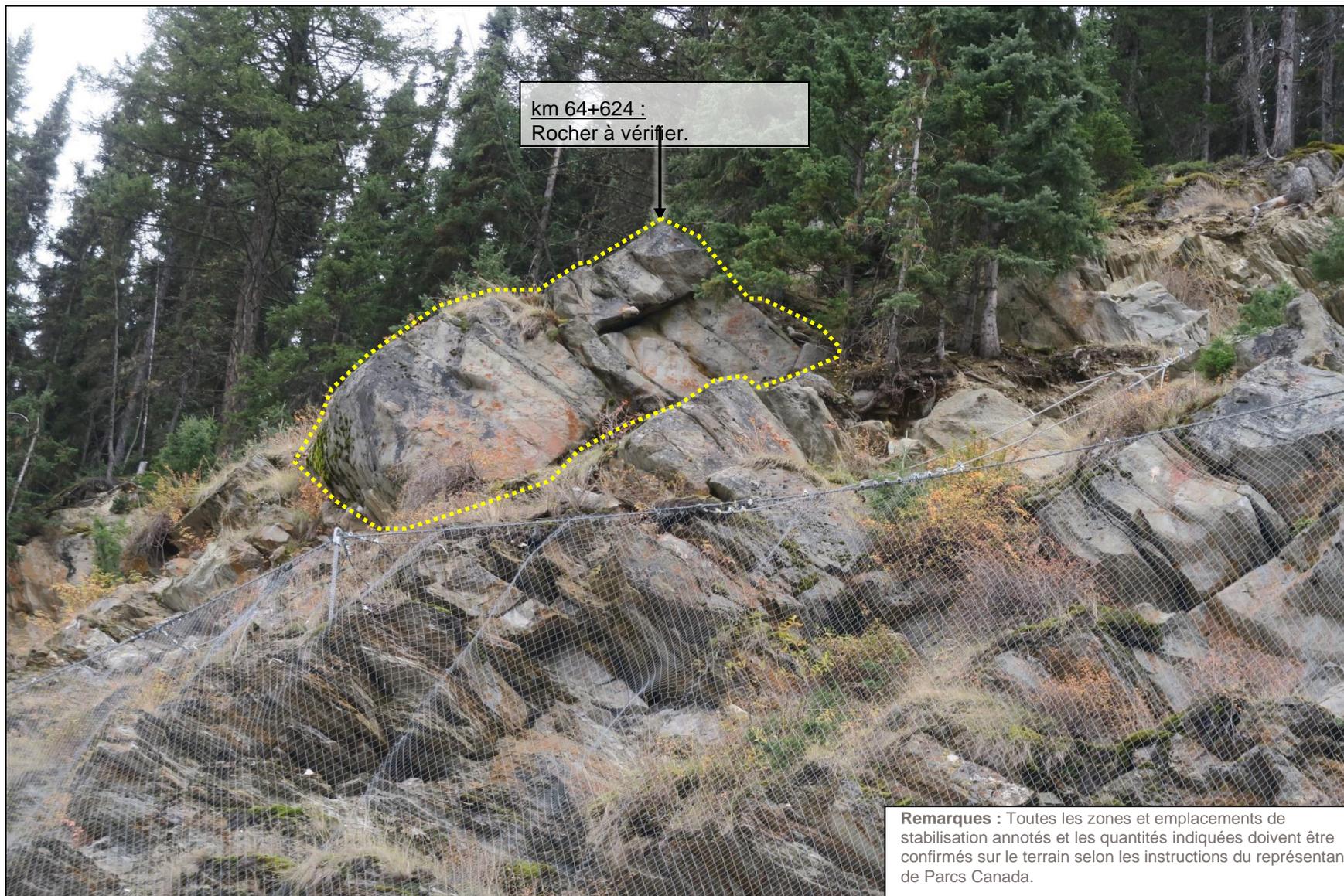






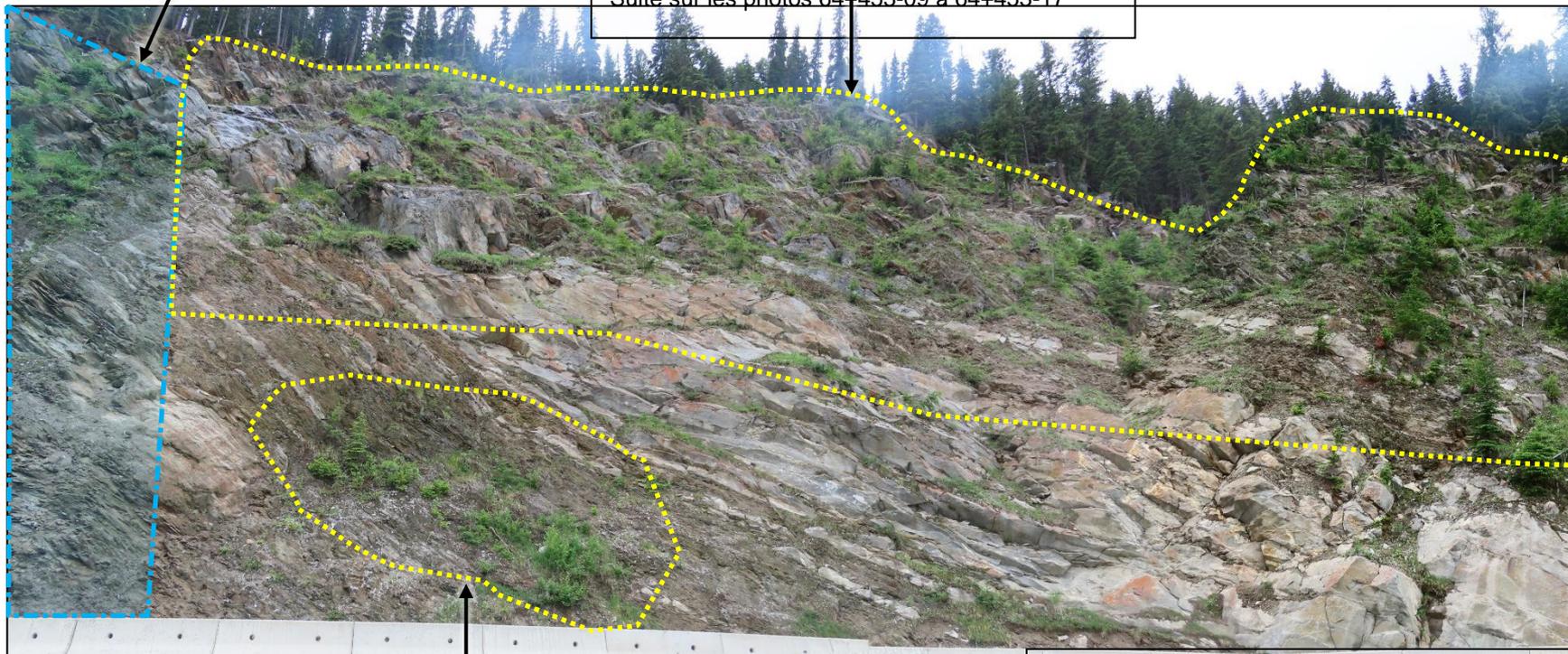
km 64+624 :
Vérifier le rocher à la crête.
Prévoir 12 m de boulons de 32 mm pour soutenir le rocher, s'il y a lieu. Voir la photo 64+453-07 pour une vue supplémentaire.

Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.



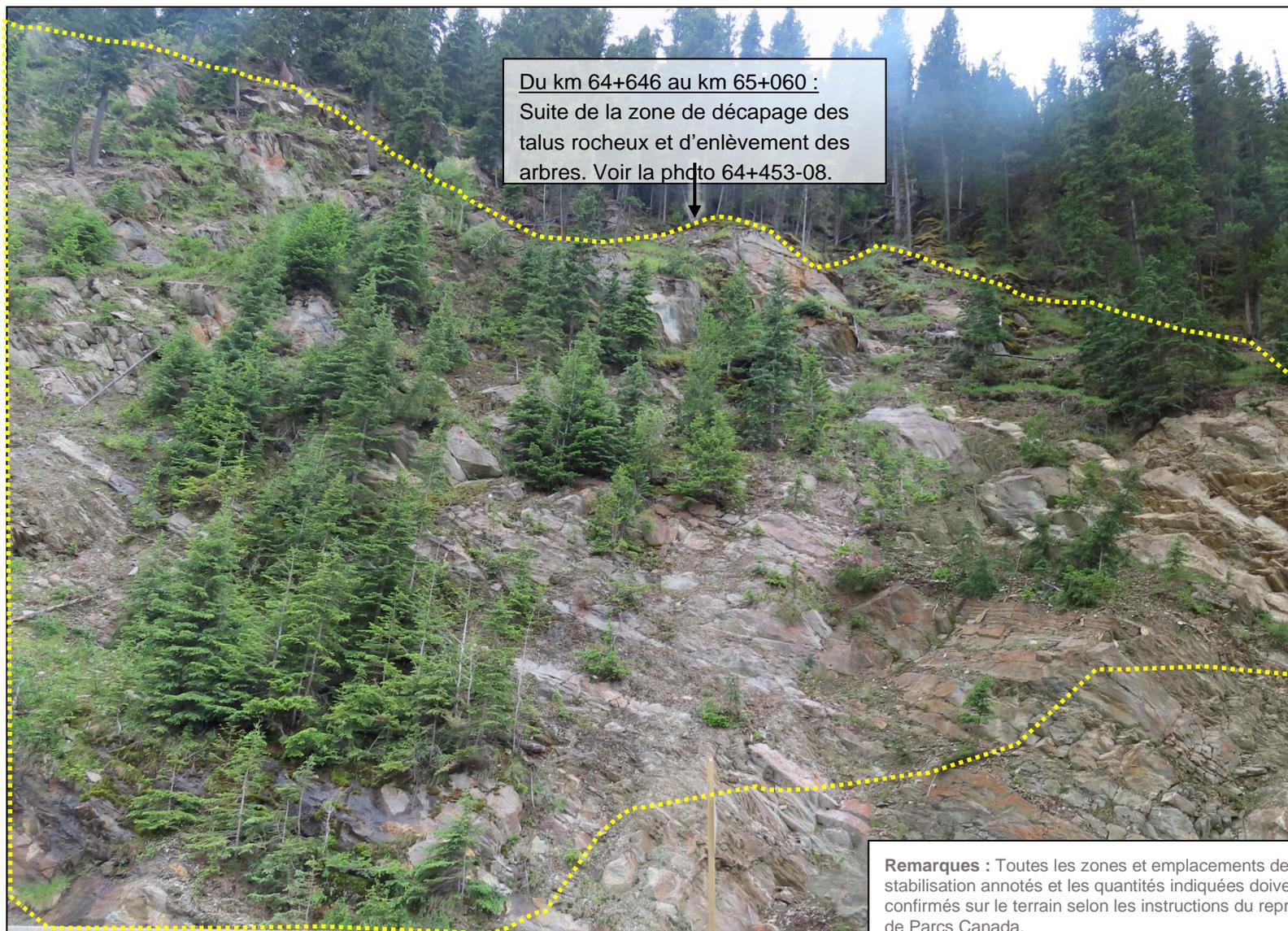
Du km 64+565 au km 64+646 :
Grillage de protection contre les chutes de pierres existant.

Du km 64+646 au km 65+060 :
Décapage des talus rocheux à partir du bord du grillage de protection et enlèvement des arbres sur le talus – 485 heures
Suite sur les photos 64+453-09 à 64+453-17



Enlever la végétation lors du décapage des talus rocheux.

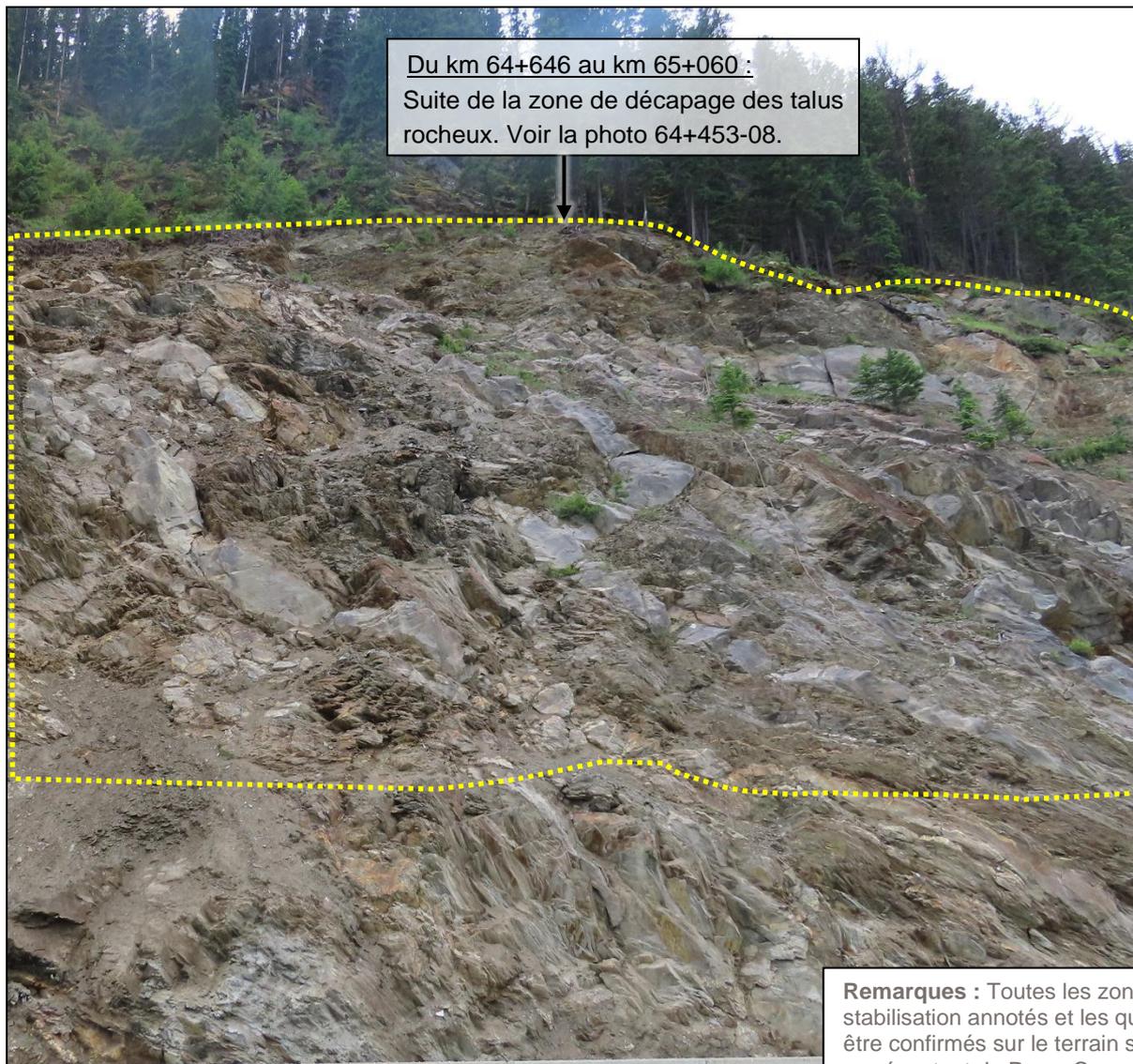
Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.



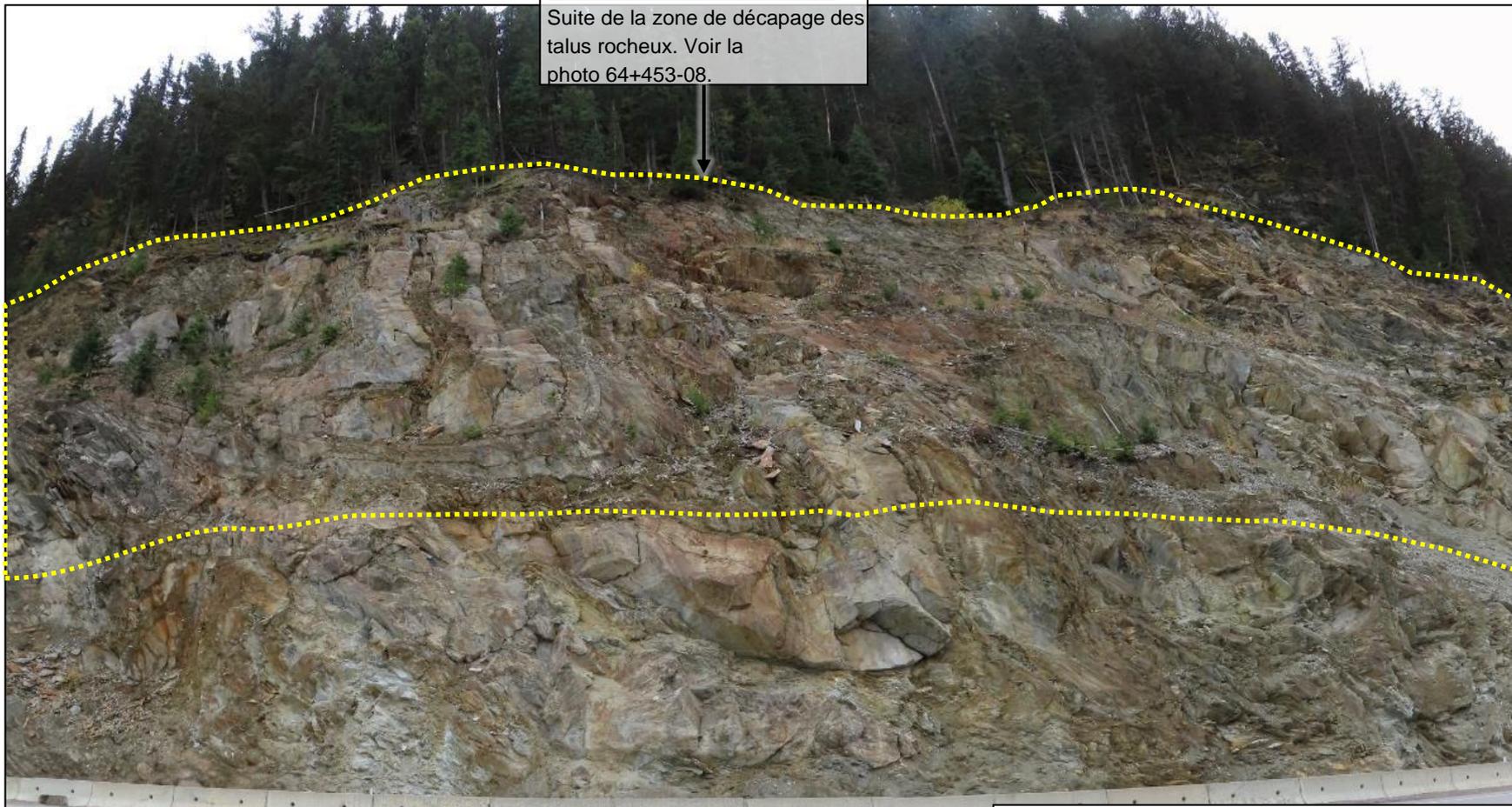
Du km 64+646 au km 65+060 :
Suite de la zone de décapage
des talus rocheux. Voir la
photo 64+453-08.



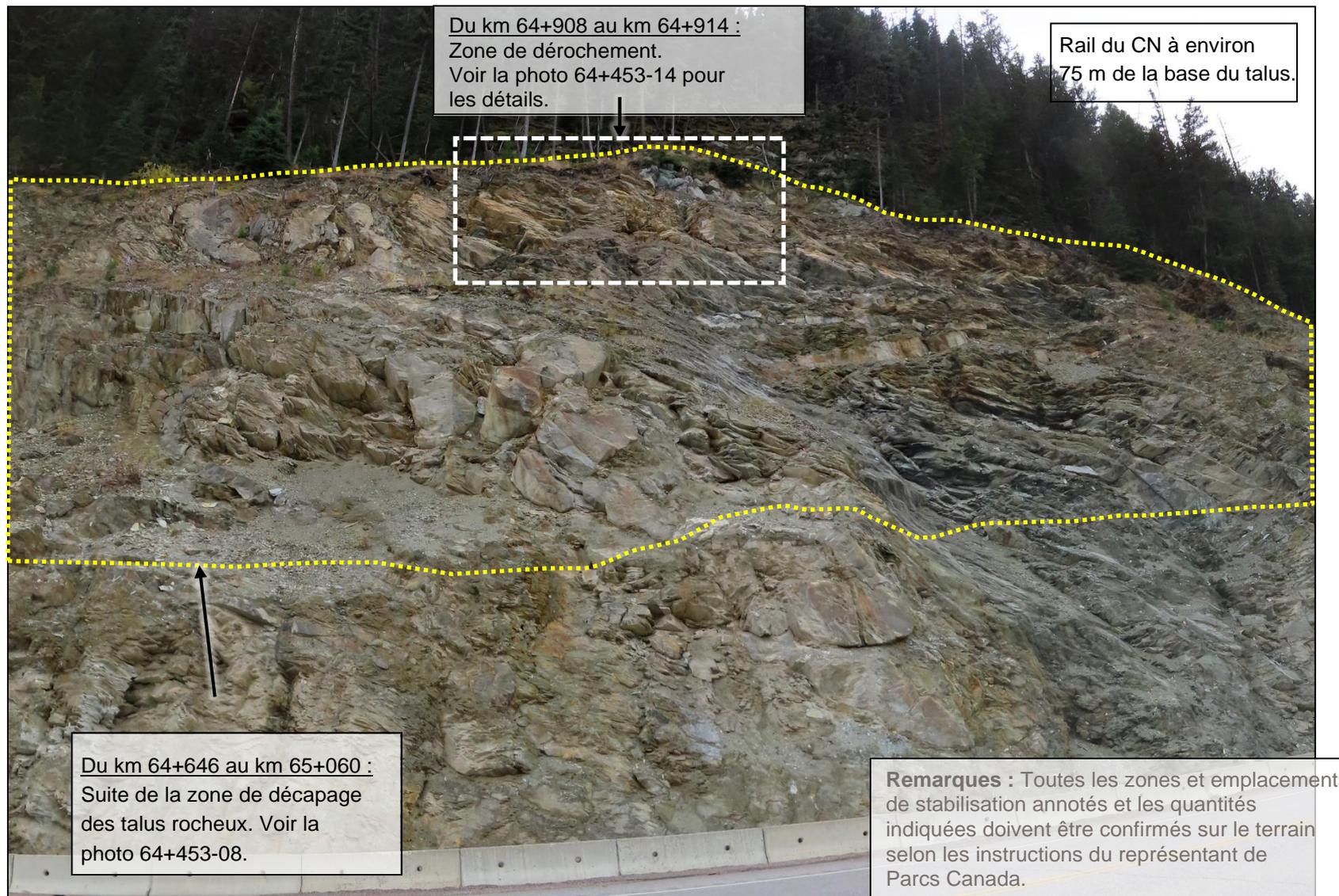
Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.



Du km 64+646 au km 65+060 :
Suite de la zone de décapage des
talus rocheux. Voir la
photo 64+453-08.



Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.

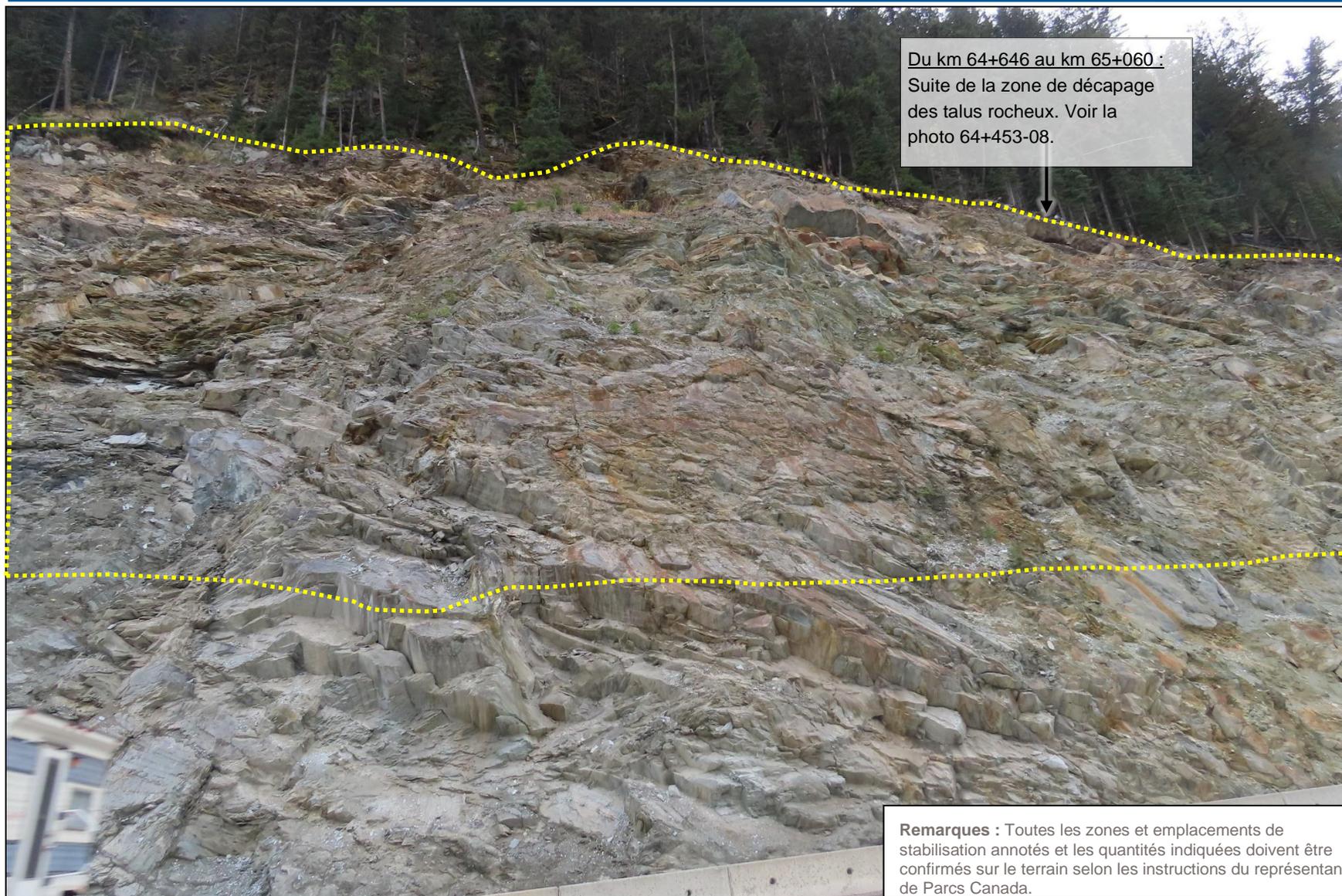


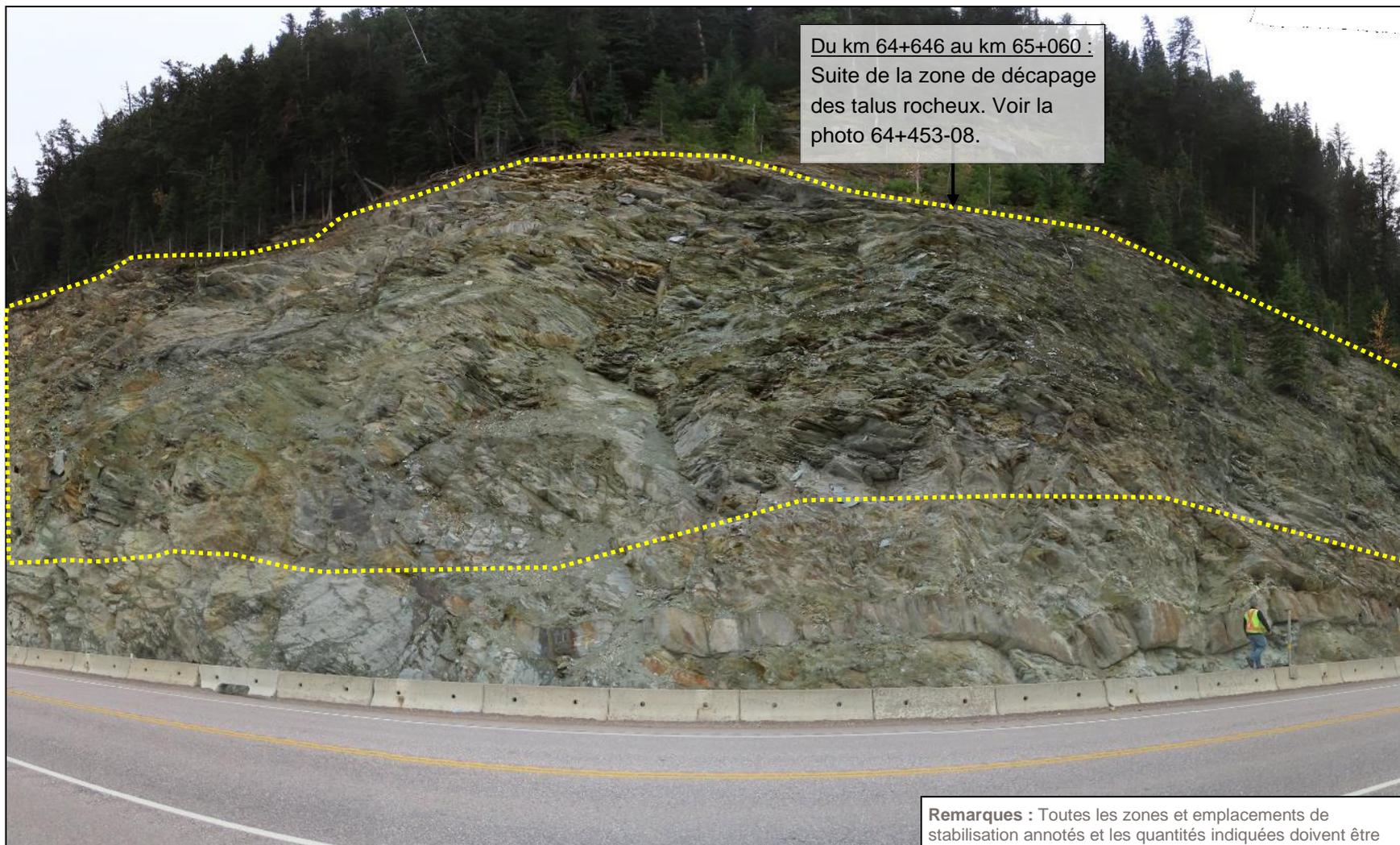
km 64+908 :
Dérochement de la masse de roc dilatée
– 10 m³.

km 64+914 :
Dérochement du bloc détaché – 5 m³.



Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.





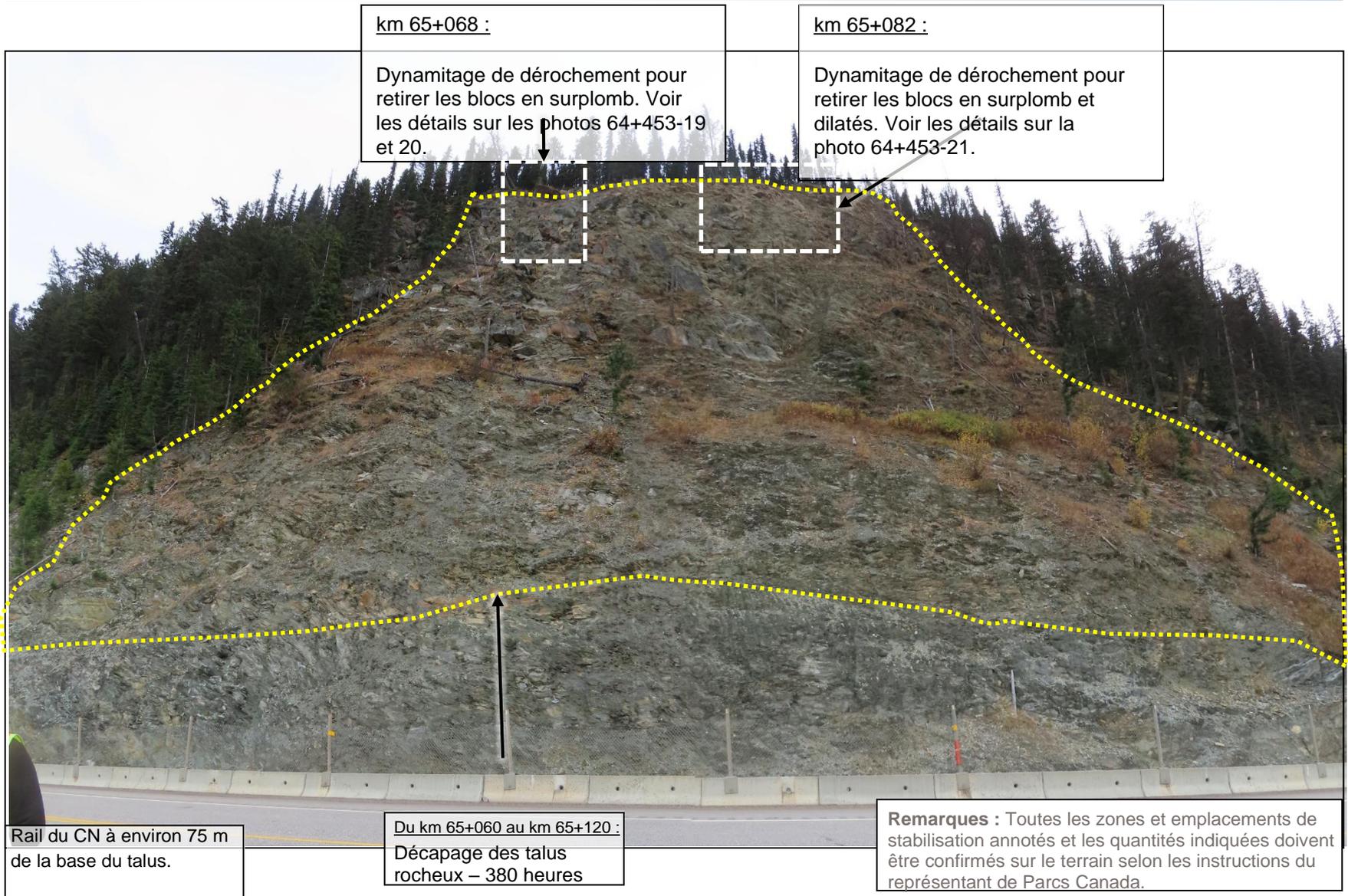
Du km 64+646 au km 65+060 :
Suite de la zone de décapage
des talus rocheux. Voir la
photo 64+453-08.

Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.



Du km 64+646 au km 65+060 :
Suite de la zone de décapage
des talus rocheux. Voir la
photo 64+453-08.

Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.

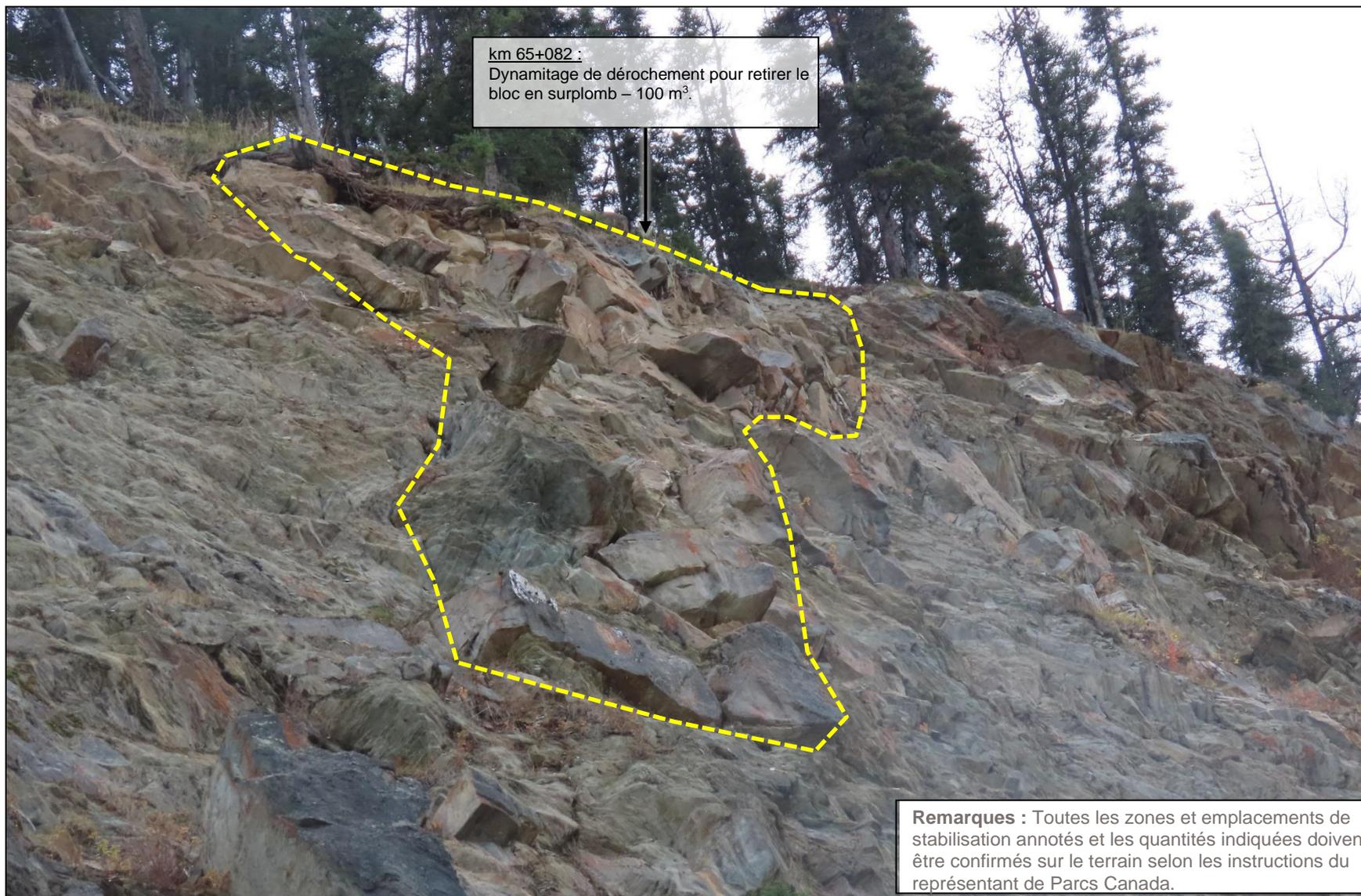






km 65+068 :
Dynamitage de dérochement ou de
décapage des talus rocheux pour
retirer le bloc en surplomb – 5 m³.

Remarques : Toutes les zones et emplacements de
stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être
confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant
de Parcs Canada.



Déblais ordinaires pour
l'ensemble du talus –
1 000 m³.



Remarques : Toutes les zones et emplacements de stabilisation annotés et les quantités indiquées doivent être confirmés sur le terrain selon les instructions du représentant de Parcs Canada.